

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de Septembre, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 06 septembre 2023.

Etaients présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO (arrivée à 20h15), Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER.

Absent : Daisy LAINE

Absent excusé : Laury FLIPPE.

Procuration : Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Sylvie COUSIN

Début de séance : 20h10

Séance levée à 23h50

## **1) Reprise de parcelles appartenant à SIGH par Monsieur Thierry LECLUZE, responsable du Patrimoine Foncier. Questions/Réponses.**

Madame BARBIER donne la parole à Monsieur LECLUZE, responsable du Patrimoine Foncier à SIGH (Société Immobilière du Grand Hainaut). Monsieur LECLUZE informe que suite à la construction du lotissement chemin d'Hallingues et rue de la Linière ainsi qu'à la vente des terrains en accès à la propriété rue Dierville, les parties colorées en orange et en vert sur le plan ci-dessous auraient dues être rétrocédées à la commune en parcelles publiques. Il précise qu'à ce moment-là, il n'existait pas de service foncier à SIGH et qu'il a repris le dossier en 2013.

La parcelle ZN 77, colorée en bleue, est devenue une parcelle agricole suite à l'élaboration du PLUi et n'est plus constructible.

Monsieur LECLUZE avait rencontré Monsieur Pierre COLLE, Maire, le 26 avril 2016, pour une reprise de ces parcelles qui n'a pas été faite. Il revient vers le conseil municipal aujourd'hui afin de refaire cette proposition. Il explique que la rétrocession de ces parcelles se ferait pour l'euro symbolique. Il ajoute que les frais de division parcellaire et les frais de notaire seront pris en charge par SIGH.

Madame BARBIER demande s'il serait possible de louer la parcelle ZN 77. Pour rappel, lors de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2023, une clause domaniale pourra être signée si la commune revend cette parcelle dans les 15 ans. Monsieur LECLUZE informe qu'il attend un retour des domaines pour connaître le montant. Il ajoute qu'une fois la rétrocession effectuée, la commune pourra louer cette parcelle si elle le souhaite.



Monsieur MUCHEMBLED explique qu'un agriculteur pourrait louer cette parcelle à la commune pour l'utiliser en jachère.

Monsieur DELAMBRE demande ce qui se passerait si cette parcelle redeviendrait un terrain constructible. Monsieur LECLUZE répond que la clause domaniale prévoit que la commune paye à SIGH la valeur domaniale du terrain en cas de revente dans les 15 ans.

Monsieur VIENNE demande ce que la commune gagne à récupérer la voirie (partie en orange). Monsieur LECLUZE explique qu'en principe la commune doit la reprendre car il s'agit d'une voie publique. De plus, le nombre de mètres linéaires permettra d'augmenter la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que la commune perçoit.

En ce qui concerne la parcelle située rue Dierville, deux propriétaires ont déjà clôturé en façade. Le troisième aimerait également le faire. Il est précisé que la clôture doit être faite en limite de propriété. Si la commune rétrocède cette parcelle aux trois propriétaires, elle devra s'acquitter des frais de division parcellaire ainsi que des frais de notaire.

Monsieur LECLUZE met en garde concernant les réseaux implantés en limite de propriété. Il explique que cette parcelle n'a pas été vendue avec les terrains en accès à la propriété pour un éventuel besoin en sécurité qui pourrait être demandé par le Département.

Madame POLLART se demande s'il ne coûterait pas moins cher que la commune conserve cette parcelle et la goudronne pour éviter l'entretien des espaces verts et les différents frais si une rétrocession aux propriétaires se fait.

Concernant la reprise de la voie chemin d'Hallingues et rue de la linière (en orange), Monsieur LECLUZE explique qu'il ne sera pas possible de la vendre car il s'agit d'une voie publique. Sinon, il faudrait lancer une enquête publique pour qu'elle soit déclassée et revendue.

Les parties en vert correspondent à des espaces verts qui ne relèveront pas de la voie publique. Elles seront donc numérotées et seront à entretenir par la commune. La commune aura aussi la possibilité de les revendre.

Monsieur LECLUZE remercie l'assemblée et quitte la séance.

Après discussion, il est décidé que la parcelle ZN 77 (en bleue) sera proposée à la location à un agriculteur. La parcelle rue Dierville sera macadamisée par la commune en faisant attention aux réseaux. Les propriétaires du logement n°103C rue Dierville pourront clôturer à la limite de leur propriété. Les parties en orange et vert rue de la Linière et chemin d'Hallingues seront reprises par la commune.

## **2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2023**

Madame HERMANT précise qu'elle avait signalé des trous dans le chemin de Gommecourt et non un seul comme écrit dans le précédent compte rendu. Madame BARBIER et Monsieur MUCHEMBLED informent que les trous ont commencé à être rebouchés par les employés de commune mais que la totalité du macadam à froid a été utilisée. Madame BARBIER informe qu'elle en a recommandé et attend la livraison pour finir de reboucher ces trous.

Madame BARBIER revient sur l'intervention de Monsieur BACRO concernant les travaux d'assainissement rue Druet pour le lycée et explique que ces travaux ont été faits en septembre 2022.

Monsieur DHE souhaite revenir sur l'installation du foodtruck sur la place. Lors de la dernière réunion, les conseillers ont expliqué qu'ils n'étaient pas opposés à l'installation de ce foodtruck le lundi mais qu'il était souhaité que la propriétaire rencontre les autres commerçants. Madame POLLART pense que le courrier que Monsieur FIEF a envoyé à tous les conseillers pour exprimer son désaccord n'est pas fondé car le foodtruck s'installe le lundi. La friagerie de Monsieur FIEF tout comme le Café du Commerce sont fermés le lundi. Madame HERMANT explique qu'il était convenu que le foodtruck vende uniquement des repas à emporter et non des frites. Madame GERARD rappelle que la propriétaire du foodtruck a fait une étude de marché avant de demander l'autorisation de la commune pour s'installer. Si on continue dans la réflexion de Monsieur FIEF, celui-ci fait de la concurrence au Café du commerce, à la boulangerie, à Carrefour Contact, etc. Madame BARBIER explique qu'elle n'empêche pas Monsieur FIEF de travailler et qu'il n'y a pas de concurrence déloyale car la friagerie de Monsieur FIEF est fermée le lundi. La place reste la propriété de la commune.

Monsieur DELAMBRE pense que Madame BARBIER aurait dû recevoir Monsieur FIEF suite à la réception de son courrier. Madame BARBIER pense que c'est Monsieur FIEF qui aurait dû venir la voir pour discuter avant de faire un courrier. Monsieur BACRO pense que le foodtruck ne fera pas de concurrence à Monsieur FIEF puisque qu'il est installé un midi par semaine et Monsieur FIEF n'est pas ouvert ce midi-là.

Madame BARBIER explique que ce midi, la propriétaire du foodtruck l'a appelée car elle s'est retrouvée « intimidée » par une dizaine de personnes dont Monsieur FIEF.

Madame LEFEBVRE demande si Monsieur FIEF va redéplacer sa friagerie rue Dierville lors de la fête communale d'octobre car cet emplacement est dangereux (trop près de la route). Monsieur VIENNE informe que le groupe électrogène du foodtruck n'est pas insonorisé.

Madame COUSIN pense qu'il serait dommage que le foodtruck ne revienne pas s'installer.

## **3) Montant des travaux sur le tracteur Renault 110-54. Achat d'un tracteur d'occasion.**

Concernant le tracteur Renault 110-54, Madame BARBIER annonce que Monsieur DELAMBRE a demandé un devis à l'entreprise Deboffe pour effectuer les réparations. Madame BARBIER avait, de son côté, demandé un devis à l'entreprise CASA Machine.

Monsieur MUCHEMBLED explique que la commune a toujours travaillé avec CASA Machine, c'est pourquoi il a été décidé de faire réparer le tracteur à Tilloy les Mofflaines.

Monsieur DELAMBRE exprime son mécontentement car le devis qu'il a fourni de l'entreprise Deboffe était moins élevé que celui de CASA Machine. De plus, il n'a pas été informé de la décision prise. Madame BARBIER explique que le devis fourni par l'entreprise Deboffe est moins élevé car le nombre d'heures de travail annoncé était moins important : 22h pour CASA Machine et 8 h pour l'entreprise Deboffe. Cependant, il s'agissait d'une estimation.

Monsieur DELAMBRE ajoute qu'il avait réussi à obtenir une remise de 20% sur les pièces à l'entreprise Deboffe.

Monsieur MUCHEMBLED explique les réparations effectuées par CASA Machine, celles-ci s'élèvent à 4 894,83€. Monsieur MUCHEMBLED ajoute que CASA Machine a mis 24h30 pour faire ces réparations et donc que l'entreprise Deboffe aurait pu mettre également 24h30 au lieu des 8h estimées.

Monsieur DELAMBRE estime qu'il n'a pas été entendu parce qu'il n'a pas été informé de cette décision. Il ajoute qu'il ne faudra plus lui demander quoi que ce soit.

Malgré les réparations effectuées, le tracteur ne fonctionne toujours pas. L'embrayage est à refaire. Question : faut-il poursuivre les réparations ?

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a demandé des devis pour l'embrayage qu'il remet à Madame BARBIER.

Madame GERARD se demande si les entreprises CASA Machine et Deboffe pouvaient dire que les réparations ne valaient pas la peine d'être faites. Réponse non.

Madame BARBIER propose l'achat d'un tracteur d'occasion à CASA Machine d'un montant de 40 800 € TTC, garantie 3 mois. Le tracteur actuel serait repris à hauteur de 5 000€.

Madame BARBIER explique que la commune est sans tracteur depuis juin 2023. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'en avoir un pour tracter l'épareuse.

Madame HERMANT pense qu'il est dommage d'avoir fait des réparations pour le revendre ensuite. Madame BARBIER lui répond qu'il n'était pas possible de le savoir à l'avance. De plus, il n'est pas sûr que les travaux qui seront entrepris pour réparer l'embrayage suffisent. Il est possible que d'autres réparations soient à faire.

Madame LEFEBVRE propose de mettre à vendre le tracteur au plus offrant.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il faudrait réparer l'embrayage et le conserver.

Madame BARBIER propose un vote pour l'achat d'un tracteur d'occasion :

Contre : 10 (Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER et Laury FLIPPE par procuration)

Abstention : 0

Pour : 3 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED et Dorothée LEFEBVRE).

Madame HERMANT demande où ces réparations seront faites. Monsieur MUCHEMBLED pense qu'il serait préférable que ce soit CASA Machine car ils ont déjà travaillé sur ce véhicule. Monsieur DELAMBRE informe que les devis qu'il a fourni pour réparer l'embrayage ne sont pas très différents.

Monsieur DELAMBRE pense que Madame BARBIER et Monsieur MUCHEMBLED n'ont plus besoin du conseil municipal car ils décident seuls. Madame BARBIER n'est pas d'accord.

#### **4) Point sur l'avancée des travaux du stade**

Madame BARBIER fait un point sur l'avancée des travaux au stade. Elle explique que la terre a été creusée et que l'entreprise BOUTIN a commencé à maçonner.

Madame BARBIER informe qu'une réunion de chantier est organisée tous les lundis à 11h sur le site. Elle invite les conseillers qui le souhaitent à venir y assister.

Monsieur VIENNE rappelle son souhait de réunir la commission des travaux pour étudier le cahier des charges. Monsieur DHE est d'accord avec lui. Madame LEFEBVRE informe qu'il n'y a pas d'obligation de réunir la commission pour ce motif. Elle ajoute que les bureaux de contrôle sont là pour valider les travaux. Madame BARBIER invite Monsieur VIENNE à venir consulter le cahier des charges en mairie s'il le souhaite.

Madame BARBIER informe que la demande de subvention effectuée auprès de la Région a été refusée car le projet ne correspond pas aux critères définis. La demande faite auprès du Fonds Vert à hauteur de 10 000€ est toujours en cours. Madame BARBIER informe qu'il est possible de revoir ce montant et de demander 58 000€. L'assemblée en prend note.

#### **5) Personnel communal**

Madame BARBIER annonce que le contrat de travail de Monsieur CORDELOIS se termine le 17 octobre 2023. Et que celui de Monsieur COLOMBIER se terminera le 13 novembre 2023.

Madame BARBIER ajoute qu'un poste d'agent technique est vacant et propose de recruter un agent. Elle propose également la création d'un autre poste d'adjoint technique polyvalent. Ces postes étant indispensables au bon fonctionnement du service. Le conseil en prend note.

Madame BARBIER informe que Monsieur Pascal BARBIER est en arrêt depuis le 11 avril 2023. Madame Fabienne DESSENNE est absente depuis le 23 mai 2023, elle est remplacée par Madame Mélissa SAINT LEGER. Madame Virginie LEROY est absente depuis le 20 juin 2023. Elle a été remplacée, au départ, par Madame Delphine LECLERCQ, puis depuis la rentrée scolaire par Madame Angélique DERANCOURT.

Madame BARBIER informe que le contrat de Monsieur Nicolas CANDELIER a été renouvelé pour 20h/semaine pendant un an, il travaille uniquement le matin. Monsieur BACRO demande s'il a été possible de le renouveler en contrat PEC. Madame BARBIER lui répond que ce n'est pas possible car Monsieur CANDELIER a plus de 30 ans.

Madame COUSIN demande quels travaux les employés hommes font en ce moment. Madame BARBIER explique qu'avant la rentrée scolaire, ils se sont occupés des écoles notamment l'installation des pics à pigeons à l'école maternelle (ce travail sera fini ce mercredi), des petites réparations, de la peinture, etc. Au niveau du village, ils ont refait la peinture des stops et des passages piétons, ils ont mis le macadam à froid et se sont occupés des espaces verts (désherbage, tonte...).

## **6) Festivités**

Madame GERARD prend la parole et annonce les festivités à venir :

Lors de la prochaine fête communale, la commission des fêtes organise le samedi 30 septembre une soirée guinguette avec vente de boissons et petite restauration sur place.

Le 31 octobre sera organisée la première soirée halloween.

Le jeudi 16 novembre, la soirée « Beaujolais » sera de nouveau proposée.

En décembre, le premier marché de Noël sera organisé sur la place.

Madame GERARD explique que les dépenses relatives à la fête du 14 juillet s'élèvent à 6 483,06€ :

- Carrefour contact : 799,81€
- L'agatine : 300,70€
- Nord express : 525,00€
- Friterie chez Bernard : 861,00€
- Jour de fête : 206,55€
- Boucherie Rouzier : 990,00€
- Pyroproject : 2 800,00€

Les recettes s'élèvent à 4 525,00€, soit un solde débiteur de 1 958,06€, sachant que le montant du feu d'artifice est de 2 800€.

## **7) Divers**

- Budget communal

Madame BARBIER explique qu'elle a rencontré Monsieur WANIN de la trésorerie de Bapaume la semaine dernière. Il a fait un récapitulatif de l'année 2022 et a expliqué que la base foncière qui sert de calcul pour les recettes de la commune est faible, entre autres parce qu'il n'y a pas d'entreprise sur notre territoire. De plus, la participation pour la cantine et la garderie demandée aux familles est peu élevée. Et les tarifs appliqués pour la salle des fêtes sont inchangés depuis 2010. Madame BARBIER rappelle qu'une délibération avait été prise pour louer la salle polyvalente à hauteur de 50€ pour une journée ou une demi-journée. Elle se demande s'il ne faudrait pas augmenter ce tarif si la salle est louée un weekend complet pour un repas familial. Madame BARBIER explique que Monsieur WANIN a également parlé du montant des loyers de nos bâtiments. Il convient également de faire attention aux dépenses de fonctionnement.

Monsieur BACRO demande si tous les bâtiments sont loués. Non, la maison située au 36 rue du moulin n'est pas louée car elle n'est pas habitable en l'état. Madame LEFEBVRE explique que la commune ne pourra pas avoir de subventions pour les travaux si cette maison est louée ensuite à un particulier.

Madame BARBIER informe qu'elle a donc demandé à Monsieur WANIN « comment faire pour augmenter les recettes ? »

L'une des solutions serait l'installation d'éoliennes. Madame BARBIER informe que la société H2air est revenue vers elle et leur a fourni un courrier d'invitation à une réunion d'information à destination de chaque conseiller. Elle précise que chacun est libre d'y assister ou non.

Monsieur MUCHEMBLED explique qu'il ne comprend pas cette démarche car le conseil municipal est contre ce projet d'éoliennes et les habitants aussi.

Monsieur DELAMBRE répond à Monsieur MUCHEMBLED qu'il ne peut pas dire que les habitants sont contre car on ne leur a pas demandé leur avis. Lors des réunions publiques, peu de personnes se sont déplacées. Monsieur DELAMBRE propose d'organiser un référendum. Il rappelle cependant qu'il est pour l'aboutissement de ce projet car la commune subit déjà les nuisances des autres éoliennes sans en obtenir les avantages. Monsieur DELAMBRE ajoute que Monsieur MUCHEMBLED a tout de même raison dans ses propos car le conseil municipal a voté contre donc ce sujet ne devrait pas être rediscuté.

- Ecole Maternelle

Madame BARBIER informe que les toilettes extérieures de l'école maternelle ont été vidangées par Monsieur Patrice DELAMBRE cet été. Elle explique que des raccords doivent être faits vers le tout à l'égout. Auparavant, la cuve doit être curée complètement et comblée avec des cailloux.

Monsieur DELAMBRE pense que l'entreprise Artois Assainissement pourrait intervenir.

Madame BARBIER rappelle que le montant des travaux engagés pour les toilettes extérieures de l'école maternelle s'élève à 803,95€ depuis octobre 2020.

- Fibre

Madame BARBIER annonce que les poteaux qui amènent la fibre à la ferme du Quesnoy seront enlevés. Seuls deux poteaux resteront chemin de Douchy, à côté de chez Madame DESMAREZ. Le reste du câble sera enterré. Les travaux sont à la charge de Cap fibre.

- Cimetière

Monsieur MUCHEMBLED informe que les travaux au cimetière ont commencé le 31/07/2023 et qu'ils avancent bien. Par contre, les ouvriers ont eu quelques surprises car certaines tombes qu'ils pensaient de pleine terre contenaient des fondations. Monsieur MUCHEMBLED explique que les os sont remis dans des boîtes, répertoriés puis placés dans un ossuaire, dans la même zone. Il pense que les travaux devraient être finis pour la Toussaint.

Monsieur DELAMBRE se demande comment le terrain est laissé après le retrait des tombes. Monsieur MUCHEMBLED explique que le terrain est rebouché avec de la terre puis des cailloux.

- Climatisation Mairie

Madame BARBIER informe que l'installation des machines de climatisation de la mairie est terminée. Monsieur VIENNE prend la parole et explique les travaux qu'il a effectués. Il a eu quelques surprises car certains raccords n'avaient pas été faits correctement et de l'eau est tombée. L'isolation n'était pas faite complètement à certains endroits. Monsieur VIENNE ajoute qu'il doit encore vérifier l'étanchéité de certains tuyaux quand les machines seront utilisées pour chauffer. Madame BARBIER précise qu'il restera une clôture à installer au niveau des machines extérieures.

- Eglise

Madame BARBIER explique que du plâtre est tombé du mur, à l'intérieur de l'église, à cause de l'humidité causée par la fuite du chéneau. La solution temporaire serait de retirer le plâtre et de laisser sécher.

- Pétanque

Madame BARBIER informe qu'elle a eu l'occasion de voir un grand terrain de pétanque. Chaque partie est délimitée avec de petites séparations. Elle se demande s'il ne serait pas judicieux de mettre en place le même genre de terrain à Bucquoy. Cependant, Madame BARBIER précise qu'il a été nécessaire de creuser 30 cm avant de mettre du géotextile, du schiste et des cailloux fins.

Madame LEFEBVRE pense que l'entreprise Lemoine pourrait intervenir pour creuser. Monsieur MUCHEMBLED explique qu'il faudra ajouter des bancs.

Prochaine réunion lundi 09 octobre 2023.
--

Monsieur DHE demande s'il serait possible de parler des travaux effectués rue d'Hébuterne lors de la prochaine réunion. Il demande également s'il serait possible d'informer les habitants qu'ils doivent se signaler s'ils souhaitent intervenir en réunion de conseil. Madame BARBIER précise que les habitants peuvent assister à la réunion librement mais qu'ils doivent venir lui préciser avant le début de la réunion s'ils souhaitent intervenir et à quel sujet.